

Rapport du jury du concours interne pour le recrutement d'ingénieurs des travaux de la météorologie.

Session 2019

Contexte réglementaire

Le concours interne pour le recrutement des ingénieurs des travaux est prévu par le décret N°65-184 du 5 mars 1965 article 8 alinéa 3 modifié, relatif au statut particulier du corps des ingénieurs des travaux de la météorologie.

Les modalités du concours sont fixées par arrêté ministériel du 3 octobre 2017.

Le concours comporte :

- des épreuves écrites obligatoires d'admissibilité (mathématiques, physique, note de problématique, anglais)
- une épreuve écrite facultative d'admissibilité (au choix : physique de l'atmosphère, observations et mesures, informatique, climatologie)
- des épreuves orales obligatoires d'admission (mathématiques, physique, entretien avec le jury, anglais)

Chaque épreuve est notée de 0 à 20. Toute note inférieure à 5 sur 20 à l'une des épreuves obligatoires est éliminatoire. Un candidat ayant obtenu un nombre de points inférieur à 330 (ce qui correspond à une moyenne de 10/20 sur les épreuves obligatoires) à l'issue de l'ensemble des épreuves ne peut être déclaré admis.

L'ouverture du concours pour 2019 et le nombre de places offertes sont fixés par décision du Président-directeur général de Météo-France du 16 décembre 2018 et du 12 mars 2019.

Composition du jury

La composition du jury a fait l'objet d'une décision du Président Directeur Général de Météo-France en date du 14 février 2019 modifiée par décision du 13 juin 2019.

Président :

- M Emmanuel LEGRAND, ingénieur général des ponts, des eaux et des forêts

Vice-Présidente :

- Mme Laure DESMAIZIERES, ingénieure divisionnaire des travaux de la météorologie

Membres :

- M. Jean-Marc PIETRZAK, chef d'unité technique
- Mme Diane VIOUX, attachée d'administration de l'aviation civile
- Mme Emilia SANCHEZ GOMEZ, chercheuse au CERFACS

Examineurs :

- M. Grégoire CAYEZ, ingénieur des travaux de la météorologie
- M. Guillaume DELMAS, attaché d'administration civile
- M. Rémi COUDARCHER, agent contractuel, professeur en informatique

- M. Walter DAMIN, professeur agrégé de mathématiques
- Mme Catherine FREYDIER, ingénieure divisionnaire des travaux de la météorologie
- Mme Sarah HATE, enseignante vacataire à Météo-France
- M. Vincent HARTMANN, ingénieur des travaux de la météorologie
- M. Jean-Pierre GAST, ingénieur des travaux de la météorologie
- M. Patrick JOSSE, ingénieur en chef des ponts, des eaux et des forêts
- M. Lucas MAHE, vacataire

Calendrier

Le calendrier et les éléments de cadrage sont rappelés dans la note d'information de la DRH de Météo-France du 11 décembre 2018 :

- Nombre de postes offerts : 31
- Date limite de dépôt des candidatures : 15 février 2019
- Date des épreuves écrites : du 8 au 10 avril 2019
- Date du jury d'admissibilité : 20 mai 2019
- Date des épreuves orales : du 18 au 19 juin 2019
- Date du jury d'admission : 19 juin 2019

Chiffres 2019

Le nombre de candidats, au long des différentes étapes du concours, s'établit comme suit :

- Nombre de candidats inscrits : 5
- Nombre de candidats présents aux épreuves écrites : 5
- Nombre de candidats déclarés admissibles : 3
- Nombre de candidats présents aux épreuves orales : 3
- Nombre de candidats déclarés admis : 2

Avis et recommandations du jury sur les épreuves du concours interne ITM 2019

Encore plus que les années précédentes, le concours interne ITM 2019 s'est caractérisé par un nombre de candidats extrêmement faible. Il est donc très difficile d'en tirer des conclusions de portée générale, on ne peut que caractériser le petit groupe des personnes qui se sont présentées en 2019 sans que cela ne donne de réelle indication pour les années suivantes.

La caractéristique principale du « cru » 2019 est que le niveau moyen des candidats est significativement plus faible que les années précédentes, en particulier dans les matières scientifiques (mathématiques et physique). Sur les quatre épreuves concernées, seul l'oral de physique a donné des notes globalement de même niveau que ces dernières années. Il en a résulté d'abord un taux de candidats reçus inférieur à 50 %, ce qui est exceptionnel, alors que le nombre de places offertes n'était spécialement pas un obstacle. Quant aux deux candidats qui ont été admis, ils le doivent surtout aux matières plus littéraires (anglais, note de problématique) et à l'entretien avec le jury : ce sont des aptitudes très utiles dans leur futur métier d'ingénieur, et c'est pour cela que les coefficients du concours permettent ce genre de situation ; mais les lauréats de cette année ne doivent pas ménager leurs efforts sur les matières scientifiques, dans la mesure où ils sont appelés à rejoindre, pour une scolarité de 3 ans qui fait la part belle à ces matières, les élèves issus du concours d'entrée par la filière des Classes Préparatoires aux Grandes Écoles.

Encore une fois, les caractéristiques des candidats de 2019 ne permettent aucune projection sur l'avenir, vu leur nombre. Le lecteur en recherche d'indications plus générales se reportera utilement aux rapports des sessions des années précédentes.